



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**du 25 mai 2023**  
**Procès-verbal**

----

Le Bureau Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni, le jeudi 25 mai 2023, à 18 h, Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville à Bourges, sur convocation préalable de Mme Irène FELIX, Présidente, adressée à domicile par envoi dématérialisé le 17 mai 2023 et affichée le 17 mai 2023. La séance est présidée par Mme Irène FELIX.

**Présents** : Irène FELIX, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOUIN, Gérard SANTOSUOSSO, Bernard DUPERAT, Denis POYET, Evelyne SEGUIN, Alain MAZE, Stéphane HAMELIN, Catherine PALLOT

**Excusés** : Yann GALUT, Patrick BARNIER, Stéphane GARCIA, Corinne LEFEBVRE, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO

**Absents** : Bernadette GOIN-DEMARY, Bruno FOUCHET

**Invité** : Jean-Marie VOLLOT, Maire de La Chapelle Saint Ursin

**Administration :**

Mme Alexandra CHOCHOY	Directrice Générale des Services,
Mme Patricia GODET	Directrice Générale Adjointe,
M. Pierre-Alexandre COUF	Directeur Général Adjoint,
M. Romain ALLAIN	Directeur Général Adjoint,
M. Christophe BERNARD	Directeur Général Adjoint,
M. David VIGOUROUX	Directeur Général Adjoint,
M. Gilles METTI	Directeur des Finances,
M. Christophe MATHO	Secrétaire Général et Conseiller de la Présidente,
M. Nicolas VARIN	Responsable du Service Communication,
M. Pascal QUENEZ	Directeur de l'Urbanisme
Mme Laurence JANNOT	Secrétaire Générale Adjointe
Mme Annick GRELAT	Responsable du Service des Assemblées.
M. Pierre-Marie LAHIERRE	Adjoint au responsable du Service des Assemblées

Mme Catherine PALLOT est désignée secrétaire de séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 18 heures 05.

**Approbation du procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 mai 2023**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme la Présidente indique qu'une erreur s'est glissée dans le procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 mai 2023 : M. GARCIA, Vice-Président, a été noté absent alors qu'il s'était excusé.

Les membres du Bureau Communautaire approuvent le procès-verbal du Bureau Communautaire du 4 mai 2023 à l'unanimité, avec cette correction.

**1. Convention relative à la concession de la licence d'exploitation non-exclusive de la marque « Bourges Vie Nouvelle » à la Ville de Bourges**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE**  
**à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative à la concession de la licence d'exploitation non-exclusive de la marque « Bourges Vie Nouvelle » à la Ville de Bourges ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à la signer et à engager toutes démarches y afférentes.

**2. Organisation du 26e « Défi inter entreprises » de la Communauté d'Agglomération -  
Convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains  
à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges.**

**Rapporteur : Mme Irène FELIX**

Mme Irène FELIX rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention relative à la mise à disposition de matériels et de moyens humains à la Communauté d'Agglomération Bourges Plus par la Ville de Bourges pour l'organisation de la 26<sup>ème</sup> édition du « Défi Inter Entreprises » ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document relatif à la délibération.

**3. Demande de subvention Fonds Vert -  
Modernisation de l'éclairage public de zones d'activités de la collectivité**

**Rapporteur : M. Richard BOUDET**

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'adopter l'opération et d'approuver le plan de financement relatif à la modernisation de l'éclairage public de zones d'activités de la collectivité ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter la subvention auprès du financeur susnommé ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

**4. Archives municipales et communautaires -  
Convention type de prêt d'exposition pour les communes de l'Agglomération**

**Rapporteur : M. Jean-Louis SALAK**

M. Jean-Louis SALAK rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver la convention type jointe à la délibération, permettant le prêt à titre gracieux d'expositions aux communes membres de Bourges Plus ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ces dernières.

**5. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association Prométhée Cher**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution à l'association Prométhée Cher d'une subvention de 2 000 € au titre de l'action « Opération tremplin » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Prométhée Cher, jointe à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**6. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association BGE Cher**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 12 000 € à BGE Cher au titre de l'action « Sensibilisation et accompagnement à la création / reprise d'entreprise » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et BGE Cher, jointe à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**7. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association ADIE au titre de l'action « Agir au plus près des habitants des QPV pour lever les freins à la création d'entreprise et favoriser l'émergence de projets de création d'entreprise accompagnés par l'ADIE » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association ADIE, annexée à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant.

**8. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association Accueil et Promotion**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 6 000 € à Accueil et Promotion dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention d'objectifs entre Bourges Plus et Accueil et Promotion, annexée à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**9. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association Tivoli Initiatives**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution à l'association Tivoli Initiatives d'une subvention de 2 000 € au titre de l'action « Les éléments Terre » et d'une subvention de 7 000 € au titre de l'action « Médiation relative à l'emploi » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Tivoli Initiatives, annexée à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**10. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association Bourges Agglo Services**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 6 000 € à Bourges Agglo Services au titre de l'action « médiation sociale et environnementale » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500 € à Bourges Agglo Services au titre de l'action « insertion-emploi » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et Bourges Agglo Services, annexée à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**11. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association El Qantara**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 1 500 € à El Qantara au titre de l'action « Mémoire culturelle des quartiers » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et El Qantara, annexée à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**12. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association Manufacture des Arts Numériques de Bourges (MANB)**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver le versement d'une subvention de 4 000 € à la Manufacture des arts numériques de Bourges au titre de l'action « Echos d'âmes » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et la Manufacture des arts numériques de Bourges, annexée à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

**13. CONTRAT DE VILLE : Programmation 2023 - Subvention -  
Convention d'objectifs - Association Entraide Berruyère**

**Rapporteur : Mme Catherine PALLOT**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE  
à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution d'une subvention de 3 500 € à l'association Entraide Berruyère au titre du projet « Action emploi » dont le versement est conditionné à la signature d'une convention ;
- d'approuver la convention entre Bourges Plus et l'association Entraide Berruyère, annexée à la délibération ;
- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer cette convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

## 14. Aide à l'implantation commerciale

**Rapporteur : Mme Christine CHEZE-DHO**

Mme Catherine PALLOT rapporteur entendu, le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver l'attribution des subventions suivantes :

Commerce	1 <sup>er</sup> versement	Subvention proposée
ATELIER DAY SY'M	06/2023	3 600 €
LE COMPTOIR DE MATHILDE	06/2023	3 600 €
LES PETITS CRUS	06/2023	3 600 €
MYENERGIE	06/2023	3 600 €
TRITIUM WATCHES	06/2023	3 600 €

- d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions et tous documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Mme la Présidente lève la séance à 18 heures 10.

Fait à Bourges, le **6 JUIN 2023**

**La Secrétaire de séance**



**Catherine PALLOT**  
Membre du bureau

**La Présidente,**



**Irène FELIX**



*Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de leur transmission au Représentant de l'Etat et de leur diffusion sur le site internet de la Communauté d'Agglomération ou de leur notification.*